

Par courriel : andre-anne.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca

Québec, le 3 juillet 2015

Madame André-Anne Gagnon
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay–Lac-Saint-Jean (questions du DQ41 du 3 juillet 2015)**

Madame,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des
renseignements complémentaires, vous soumet les questions suivantes :

1. Si le promoteur avait initialement inclus le terminal maritime à son projet minier
au moment de le soumettre à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen
des impacts sur l'environnement :
 - a. Est-ce que le MDDELCC aurait considéré cet élément selon le paragraphe
« d » du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur
l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) ?
 - b. Si oui, comment la directive émise initialement pour le projet de mine
aurait-elle été modifiée ?
 - c. Si oui, est-ce que l'ajout au projet de cette composante aurait ouvert la
possibilité à une évaluation environnementale conjointe avec le
gouvernement fédéral ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 7 juillet prochain, compte
tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Yvan Tremblay
Analyste